

| | |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers en exercice : | 23 |
| Présents : | 18 |
| Votants : | 22 |

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 MAI 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le onze mai, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de Ballon – Saint Mars, se sont réunis dans la salle des fêtes en séance publique dans le respect des consignes sanitaires mises en œuvre par le Gouvernement liées à l'actuelle situation épidémiologique et sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales mais également conformément au décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 et de la délibération n°03-2020-05-27D du Conseil Municipal quant au changement du lieu des séances pendant la crise épidémiologique.

Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal : 30 avril 2021.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Vavasseur Maurice – Ravenel Laurent – Cheutin Marie – Etcheberry Pierre – Rallier Marie-Paule – Bellenfant Fabien – Gousset Jocelyne – Supéra Christelle – Pierrat Véronique – Brison Gilles – Gallet Christine – Roustel Roselyne – Gangnery Patricia – Yvard Véronique – Laurent Patrice – Bollée Yves – Surmont Sébastien – Bourgeton Patrick.

Etaient absents et excusés :

Madame Berger Maryline ;

Monsieur Orange Damien ayant donné procuration à Monsieur Vavasseur Maurice;

Monsieur Chartier Christophe ayant donné procuration à Madame Cheutin Marie ;

Monsieur Habert Pascal ayant donné procuration à Madame Gousset Jocelyne;

Madame Trotté Marcelle ayant donné procuration à Madame Roustel Roselyne.

Madame Roustel Roselyne a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 6 avril 2021 a été adopté à l'unanimité.

A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

POINT SUR LA CRISE SANITAIRE ET LES MESURES PRISES AU NIVEAU LOCAL

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la situation et des mesures prises localement dans ce contexte de crise sanitaire.

- *Campagne de vaccination : Ouverture du centre de vaccination à Montbizot depuis le 20 avril 2021. 36 personnes de plus de 70 ans ont pu avoir les premières injections dans le cadre des créneaux horaires mis à disposition pour chaque commune de la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe les 20 et 27 avril 2021 (4 personnes ont bénéficié d'un transport organisé par la commune).*
- *Des élus volontaires de la commune assurent sur place la gestion de ce centre en lien avec la structure organisatrice (communauté de communes Maine Cœur de Sarthe).*
- *Les administrés prennent maintenant directement rendez-vous auprès du centre de vaccination soit via internet (Doctolib) ou bien soit en téléphonant au centre de vaccination.*
- *La commune a commandé des autotests afin de les mettre à disposition des agents communaux (les ATSEM étant dotés de ce matériel par l'Education Nationale).*

N°01-2021-05-11D : INFORMATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT, Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises depuis le 6 avril 2021 en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 04 juin 2020.

1) RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- ▶ le 14 avril 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 8, rue Saint Laurent cadastré section AC n°208 ;
- ▶ le 06 mai 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 5, Impasse des Néfliers cadastré section 301 AB n°554 ;
- ▶ le 06 mai 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 3, rue de l'Ouest cadastré section AC n°235, 428, 519, 556 et 573 ;
- ▶ le 07 mai 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 7, rue Nationale cadastré section AB n°385 ;
- ▶ le 10 mai 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 21, rue Verte cadastré section 301 AB n°562 ;
- ▶ le 10 mai 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 2, Impasse Albert Goltron cadastré section 301AB n°594 ;
- ▶ le 10 mai 2021, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 11, rue de Billinghamy cadastré section AC n°712.

2) DEVIS SIGNÉS

| Date | Objet de la décision | Société retenue | Montant H.T. |
|-------------|--|------------------------|---------------------|
| 07/04/2021 | Commande papier (service administratif et école) | DELTA OUEST | 1 215,45 € |
| 23/04/2021 | 2 plateformes (échelles) – service technique | ROIMIER TESNIERE | 1 798,00 € |
| 23/04/2021 | Interventions sur installations électriques des bâtiments communaux suite au contrôle Socotec 2021 | BOUTTIER SARL | 4 561,64 € |
| 23/04/2021 | Vestiaires – restaurant scolaire | ESPACE EQUIPEMENT | 432,00 € |
| 27/04/2021 | Armoire – restaurant scolaire | ESBG | 1 225,50 € |
| 27/04/2021 | Table Inox – restaurant scolaire | ESBG | 1 849,50 € |
| 27/04/2021 | Restaurant Saint Ellier – Portes extérieures | SARL BEAUCLAIR | 3 301,25 € |
| 27/04/2021 | Restaurant Saint Ellier – mise aux normes – installation gaz | BOUTTIER SARL | 551,61 € |
| 27/04/2021 | Restaurant Saint Ellier : remplacement chauffe-eau | BOUTTIER SARL | 847,80 € |
| 28/04/2021 | Signalétique – circuit de randonnée | GRAVOSIGN | 386,00 € |
| 30/04/2021 | Fleurissement d'été de la commune | HERVE Patrick | 5 780,00 € |
| 04/05/2021 | Restaurant Saint Ellier : paroi douche, déplacement radiateur, cuve inox... | BOUTTIER SARL | 2 336,00 € |
| 07/05/2021 | Autotests antigéniques | BIOSYNEX | 1 171,00 € |
| 10/05/2021 | Restaurant Saint Ellier : remplacement des cylindres | SARL BEAUCLAIR | 335,71 € |
| 11/05/2021 | Vêtements – service restauration | L'ECHOPPE | 94,00 € |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°02-2021-05-11D : AVIS – ACQUISITION IMMEUBLE – N°1, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE CADASTRÉ SECTION AC N°274, 754, 755 ET 757 SUITE À UNE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER RECUE EN DATE DU 24 MARS 2021

Monsieur le Maire a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) reçue en mairie le 24 mars 2021 concernant la cession de la propriété appartenant aux conjoints LEFRÈRE située 1, Place de la République et cadastrée section AC n°274, 754, 755 et 757. Le conseil municipal a 2 mois, après réception d'une DIA, pour exercer son droit de préemption sur les propriétés situées à l'intérieur de l'agglomération et présentant un intérêt pour la commune.

Une visite de la propriété a été proposée aux membres de la commission d'urbanisme début avril : peu de personnes ont pu venir. Lors du conseil municipal du 6 avril, Monsieur le Maire a proposé à l'ensemble des membres du Conseil municipal une nouvelle visite de l'immeuble. Cette dernière n'a pas pu se faire, le propriétaire n'ayant pas donné son autorisation pour une deuxième visite. Rendez-vous a été pris auprès du futur acquéreur qui, à la demande de la collectivité, a fait part par écrit du projet qu'il envisageait de réaliser.

Madame Marie-Paule Rallier, Adjointe au Maire donne lecture de ce document.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les outils possibles à la disposition de la collectivité en matière d'urbanisme opérationnel.

Ensuite, Monsieur le Maire laisse place au débat.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à bulletin secret, le Conseil Municipal :

- **décide** par 12 voix pour, 9 voix contre et une abstention de ne pas exercer le droit de préemption sur la propriété appartenant aux conjoints LEFRÈRE située 1, Place de la République et cadastrée section AC n°274, 754, 755 et 757 ;
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à cette cession.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

PLAN DE REVITALISATION « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Le recrutement d'un chef de projet, subventionné à 75%, va être prochainement lancé par la communauté de communes Maine Cœur de Sarthe. Parallèlement, seront signées une convention d'adhésion au programme « Petites villes de Demain » puis une convention relative à la mise en place d'une ORT (Opération de Revitalisation du Territoire) à l'échelle communautaire.

N°03-2021-05-11D : RÉGIE « PRODUITS DIVERS » : MODIFICATION

Madame Jocelyne Gousset, conseillère municipale déléguée, rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 17 novembre 2020, les différentes régies de recettes ont été restructurées et qu'une seule régie « Produits Divers » a été créée regroupant les « droits de place, photocopies, brochures église St Mars et cadran solaire ». Afin d'assurer une promotion générale de la commune, il est proposé de modifier les termes de cette régie en remplaçant « brochures église St Mars et cadran solaire » par « ouvrages d'intérêt communal ».

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité **accepte** cette proposition et **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

N°04-2021-05-11D : TARIFICATION « GUIDE DE RANDONNÉE »

S'agissant d'un ouvrage d'intérêt communal, le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité **décide** de mettre en vente à la mairie le guide de randonnée « Randonnées en Maine Cœur de Sarthe » au prix unitaire de 7,00 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

- *Déploiement fibre optique – secteur Ballon : des travaux d'élagage sont nécessaires sur des secteurs définis par Sarthe Numérique. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise Cordier, actuel prestataire de la commune pour un coût de 27 540,00 € HT. La proposition est retenue pour des travaux qui s'effectueront en collaboration avec le service technique à l'automne prochain ;*
- *Travaux de voirie – voie communale n°10 dite « route du Jarossay » : ATESART (Agence des Territoires de la Sarthe) a été sollicitée pour évaluer le montant des travaux de cette voie communale comprenant notamment la réalisation de bandes de rives en béton en de nombreux endroits ainsi qu'une réfection du revêtement de chaussée ; ;*
- *Stationnement – place de la République : des contacts vont être pris auprès de prestataires pour la mise en place d'une « zone bleue » sur la Place de la République ;*
- *Travaux effectués ou en cours d'exécution par le service technique :*
 - *îlot intersection rue du Général de Gaulle – rue Carnot : aménagement actuellement en cours et laissé à l'initiative des agents ;*
 - *désherbage des rues en cours ;*
 - *place Aristide Briand : mise en place d'un enclos pour centraliser le dépôt des sacs verts des habitations du Chemin des Enclos (voie en impasse).*
 - *aménagement de la place de l'école à poursuivre (espaces verts et talus à proximité de la salle polyvalente) ;*
- *Fleurissement de la commune : intervention du paysagiste Patrick HERVÉ à partir de la semaine prochaine.*
- *Jalonnement directionnel sur les routes départementales : mise en place par les services compétents du Département de la Sarthe d'une signalétique indiquant la commune « Ballon – Saint Mars » mais également le « Donjon et jardins remarquables » (à la place de « Donjon et ruines du château »).*
- *Autre signalétique : mise en place très prochainement de panneaux indicatifs sur le nouveau parcours de randonnée – secteur « Courtavon – Moulin de Thouars ».*
- *Adhésion de la collectivité au programme national « ponts » : ce programme de 40 millions d'euros à l'échelle nationale, constitue une des actions du plan « France Relance » décidé par le gouvernement permettant de bénéficier gratuitement d'un recensement et d'une évaluation des ponts et murs relevant de la voirie communale : quelques édifices (passages de ruisseaux) existent sur la voirie communale.*
- *Travaux de voirie suite aux inondations de juin 2018 : il est demandé quand seront exécutés les travaux commandés depuis un certain temps auprès d'une entreprise locale de travaux publics.*

Arrivée de Monsieur Pascal Habert à 20 heures 30

RESTAURATION TABLEAU « SAINTE CATHERINE D'ALEXANDRIE » : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

La commune de Ballon-Saint Mars a récemment procédé avec le concours de Mme Anetta PALONKA-COHIN, conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de la Sarthe, à un inventaire de l'ensemble des objets mobiliers (statues, tableaux, objets divers) au sein de ses 2 églises « St Georges » et « St Médard ».

Le Conseil Municipal envisage de programmer sur la durée du présent mandat la restauration d'un certain nombre d'objets protégés ou non au titre des monuments historiques.

La première tranche de travaux de restauration concerne un tableau du XVII^{ème} siècle représentant Sainte Catherine d'Alexandrie. Selon Mme Anetta Palonka-Cohin, il s'agit là d'une œuvre, non classée actuellement, de grande qualité artistique et qui demande une restauration d'urgence.

Le coût estimatif de cette restauration est d'environ 4 500,00 € HT.

Dans l'attente d'un complément de devis (restauration du cadre du tableau), la collectivité va exprimer son intention de solliciter une aide financière auprès du Conseil départemental (aide aux objets mobiliers – protection du patrimoine).

B – PERSONNEL COMMUNAL

N°05-2021-05-11D : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Vu les heures effectuées par :

- Madame Chantal Évrard, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : interventions d'entretien des sites scolaires exigées dans le cadre de la crise sanitaire les mercredis 28 avril et 5 mai 2021, réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les week-ends (intervention le week-end du 17 avril 2021) ;
- Madame Cécile Laurent, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe : réorganisation de l'EPHAD Bel'Air fournisseur des repas dans le cadre de la crise sanitaire avec nécessité pour la collectivité de nettoyer les malinettes servant au service de portage de repas à domicile organisé par la commune tous les week-ends (interventions les week-ends du 10 et 17 avril 2021) ;
- Madame Renard Pélagie, Adjoint technique : intervention d'entretien des sites scolaires exigée dans le cadre de la crise sanitaire les mercredis 28 avril et 5 mai 2021 ;
- Madame Chhiti Bouchra, Agent d'entretien employée en qualité d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) : interventions d'entretien des sites scolaires exigées dans le cadre de la crise sanitaire les mercredis 28 avril et 5 mai 2021 ;
- Monsieur Jean-Pierre Dufeu, Agent de maîtrise principal : participation à la commission d'urbanisme du 29 avril 2021 ;
- Madame Lisa Demeslay, Adjoint administratif : participation aux commissions d'urbanisme des 18 février, 1^{er} avril et 8 avril, visioconférence du CAUE le 8 avril 2021 ;
- Madame Manon Gasche, Adjoint d'animation : intervention sur le temps scolaire les 29 et 30 avril 2021 ;
- Monsieur Arnaud Lenoir, Adjoint technique : intervention suite à un accident – rue Saint Laurent le 22 mars 2021.

Le Conseil municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide d'accorder :

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 7 heures 30 à Madame Chantal Évrard ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 8 heures à Madame Cécile Laurent ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 3 heures à Madame Pélagie Renard ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 2 heures à Madame Bouchra Chhiti ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 2 heures 30 à Monsieur Jean-Pierre Dufeu ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 6 heures 30 à Madame Lisa Demeslay ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires de 7 heures à Madame Manon Gasche ;

⇒ une indemnité horaire pour travaux supplémentaires d'1 heure à Monsieur Arnaud Lenoir ;

Le versement de ces heures supplémentaires sera effectué sur les salaires du mois de mai 2021.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

ORGANISATION DU PÔLE ADMINISTRATIF

Madame Marie-Paule RALLIER, Adjointe au Maire rend compte aux conseillers municipaux de la situation quant à la réorganisation du pôle administratif.

Recrutement du premier poste d'adjoint administratif: plus de 70 candidatures ont été présentées. 11 personnes ont été sélectionnées pour un entretien oral. La personne retenue est actuellement employée par deux collectivités: pour la première à hauteur de 25 heures hebdomadaires en qualité d'adjoint administratif titulaire et pour la deuxième à hauteur de 10 heures hebdomadaires en qualité d'adjoint administratif contractuel.

Un préavis de trois mois est acté pour la première collectivité et un préavis de 2 mois pour la seconde. Dans l'attente d'une prise complète du poste à compter du 15 juillet 2021, il est proposé de créer un emploi non permanent à temps non complet du 13 juin au 14 juillet 2021 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

N°06-2021-05-11D : RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 **pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,**

Vu le budget communal,

Il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pendant la période du 13 juin au 14 juillet 2021 au sein du Pôle administratif dans l'attente d'une prise de poste d'un adjoint administratif à compter du 15 juillet 2021 (situation de départs à la retraite de 2 agents, un agent en situation d'arrêt de longue maladie...).

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **décide** le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint administratif, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'un mois à compter du 13 juin jusqu'au 14 juillet 2021.
Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.
Cet agent assurera des fonctions d'accueil au public au sein du service administratif à temps non complet.
La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 363 du grade de recrutement compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.
- **s'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget ;
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

C – AFFAIRES SCOLAIRES

- **Problème de remplacement d'une enseignante** : Une enseignante est actuellement en congé maladie et fait l'objet d'une demande en cours de congé de longue maladie. Cette personne n'assurera donc plus les cours de sa classe (24 élèves) jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

Actuellement un remplacement est assuré par trois enseignants sur la semaine, ce qui pose une problématique certaine quant à la continuité pédagogique et l'apprentissage dans sa globalité auprès des enfants de cette classe. Un courrier a été envoyé à Madame la Directrice académique des services de l'Education nationale afin d'obtenir le remplacement par une seule personne.

- **Préoccupation dans le cadre de la crise sanitaire** : Dans une FAQ (foire aux questions) ministérielle du 23 avril 2021, il est indiqué que les élèves dont l'enseignant n'est pas remplacé ne peuvent plus être accueillis dans les autres classes d'où un problème de gestion de fait pour les parents qui peuvent se trouver sans moyen de prise en charge en cas d'absences d'enseignant(s).
- **Fermeture de la 9^{ème} classe** : Les inscriptions pour l'année scolaire sont en cours mais les données actuelles ne présagent rien de bon quant au maintien de la 9^{ème} classe à la rentrée prochaine.
- **Travaux projetés sur les sites scolaires** :

- **Site de Saint Mars :**

- Travaux souhaités :

- Nettoyage du mur côté rue François Nicolas et pose d'une treille bois ou grillage pour futures plantations réalisées par les élèves.
- Remise en état de l'espace proche des sanitaires sur lequel sont implantées des tables.

Espace impraticable pendant la période hivernale et les épisodes pluvieux.
Impossibilité actuelle de l'empierrier en raison de la pente existante.

Proposition : remplacer la bordure côté cour par un muret édifié jusqu'à rattraper le niveau d'entrée des sanitaires afin de pouvoir remplir tout l'espace par des broyats de bois. Pose éventuelle d'une rambarde sur le muret. Entrée dans l'espace par la partie haute.

- **Site rue du Général de Gaulle :**

- Etude du projet proposé par Ledru architectes :

Remarques et demandes de modifications :

- Pour chacune des classes, l'issue de secours proposée est placée face à la porte d'entrée et donc côté tableau, ce qui va contraindre à ne pas installer de rangée de tables dans cet espace qui est pourtant le plus proche du tableau.
Proposition : déplacer cette issue de secours en fond de classe.
- Pose de volets roulants à commande électrique sur les baies.
- Pose de verre flouté sur les ouvertures de fond de classe dans les deux classes donnant sur la rue du Général de Gaulle.
- Les portes des classes donnant sur le hall s'ouvrent déjà dans le sens recommandé.
- Sanitaires filles :

Le plan projet fait disparaître le local de rangement prévu pour le personnel d'entretien. Disposition non satisfaisante.

Proposition : Ne conserver dans les sanitaires filles que deux cabines classiques et une cabine PMR. Utiliser pour cela la partie du fond du local sanitaire adultes

actuel dénommé WC1 sur le plan. Le local sanitaire adultes comprenant cuvette et lave-mains sera ainsi réduit.

- L'actuel local sanitaire PMR sera transformé en local de rangement pour produits et matériels d'entretien.
- Les agents ayant besoin de vestiaires, le local réservé actuellement aux matériels école sera partagé en deux espaces à l'aide d'une cloison ou d'un claustra mobile. Une partie des matériels école sera transférée dans la salle RASED de l'ex. salle informatique.
- Revêtement de sol choisi : carrelage afin d'en faciliter l'entretien.

Autres remarques et propositions :

- Vu les étapes à respecter avant d'engager les travaux (modification des plans par l'architecte, consultation des entreprises par lots, choix des entreprises, etc...) et les difficultés actuelles en matière d'approvisionnement en matériaux, il ne paraît pas envisageable que les travaux soient réalisés cet été. Peut-être que certaines tranches pourront être mises en œuvre pendant les petites vacances scolaires. A voir avec le maître d'œuvre. Pour information, le dossier DETR déposé à la Préfecture est réputé complet, ce qui permet d'autoriser le commencement des travaux.

○ **Site école maternelle :**

Travaux souhaités :

- Réfection des sanitaires :
Suppression des cloisons intermédiaires entre les cuvettes. Ne garder et bien fixer que la première cloison pour protéger les enfants des vues extérieures et du froid.
Supprimer les urinoirs et y substituer des éviers pour les enfants mais aussi pour les adultes (à hauteur d'homme pour nettoyages divers).
Déplacer la douche (la mettre près des sanitaires adultes) pour libérer le pan de mur du fond qui permettrait l'installation de vestiaires pour les agents.
- Remplacement de la structure de jeux. Recherche d'une structure équivalente permettant de ne pas toucher au revêtement de sol dont la réalisation est particulièrement onéreuse.
- Empierrement à renouveler devant la SCAN.
- Cheminement propre à réaliser jusqu'à la salle de motricité.

- **Accueil Centre de Loisirs organisé par la Maison des Projets** : Le site de Saint Mars (site scolaire, salle polyvalente, salles du « Veillon » et de la « Fabrique » a été retenu pour accueillir une antenne du centre de loisirs organisé par la Maison des Projets du 7 au 30 juillet 2021 (enfants concernés : 9-12 ans). Des prestations liées à cette activités seront proposées aux agents communaux (gestion de la restauration en liaison froide, entretien des locaux) : une réunion d'information à l'intention du personnel communal est programmée, demain, mercredi 12 mai 2021 à 13h45.

- **Enseignes (école publique Elisabeth et Robert BADINTER et restaurant scolaire Nelly LEFEVRE)** : concernant les 2 enseignes à remplacer « école publique Elisabeth et Robert BADINTER », les démarches sont en cours auprès du fournisseur. S'agissant de la création de l'enseigne « Restaurant scolaire Nelly LEFEVRE », la création a été confiée à son époux, Mr Jean-Yves LEFEVRE avec le projet d'une pose à la fin du mois de septembre – début octobre 2021.

- **Prochaines rencontres :**

- **Jeudi 10 juin** : réunion du personnel
- **Lundi 14 juin** : commission scolaire
- **Jeudi 24 juin** : Conseil d'école

- **Collège René CASSIN** : compte-rendu du Conseil d'Administration par Monsieur Pascal HABERT, Conseiller Municipal :
 - 384 élèves inscrits dont 335 demi-pensionnaires ;
 - Présentation budgétaire ;
 - Organisation scolaire dans le cadre de la crise sanitaire (école en présentiel un jour sur deux pour les classes de 4^{ème} et de 3^{ème}) ;
 - Réflexion autour d'une extension de la halle aux sports pour les activités du collège intégrant la création d'une salle de judo.

D – BUDGETS CHAMBRES D'HÔTEL ET LOTISSEMENTS

- **Travaux Saint Ellier** :
 - Avancement normal des travaux ;
 - Ouverture de l'établissement prévue le 14 juin 2021 ;
 - Questionnement quant aux modalités de gestion des chambres meublées.

E – ASSAINISSEMENT

- **Réunion diagnostic assainissement** : prochaine réunion le mercredi 26 mai à 14 heures 30.
- Des tests complémentaires aux colorants seront opérés sur certaines habitations au début du mois de juin.

F – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- *Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin 2021 : Établissement des permanences des bureaux de vote (présence à la mise sous pli du 1^{er} tour des élections départementales – lundi 17 mai 2021 à Bonnétable : Mesdames RALLIER, ROUSTEL, GOUSSET et Monsieur ETCHEBERRY) ;*
- *Projet de réhabilitation du Prieuré* : À la demande de quelques habitants, une rencontre s'est déroulée en présence de quelques élus le vendredi 30 avril afin d'échanger sur le devenir de l'immeuble désigné « Le Prieuré ».
- *Point sur un dossier d'animaux en divagation.*
- *Projet cession parcelle communale* : avis favorable du Conseil municipal sur le principe d'une cession à l'euro symbolique d'une surface d'environ 7 m² de l'espace public situé à l'angle des parcelles cadastrées section 301AB n°241 et 245. Les frais de bornage et notariés seraient à la charge de l'acheteur. Un courrier dans ce sens va être envoyé au demandeur afin de poursuivre ou non cette opération qui consisterait dans un premier temps à lancer une procédure de déclassement de ce bien du domaine public.
- *Desserte parcelle via le chemin rural de « La Peur aux Prêtres »* : demande récente d'un particulier pour accéder à sa propriété via le chemin rural dit de « La Peur aux Prêtres », chemin en mitoyenneté avec la commune de Mézières-sur-Ponthouin. Après visite sur site, il s'avère qu'une partie du chemin a disparu et l'assiette correspondante intégrée sans autorisation dans le domaine privé. Affaire à suivre en lien avec la commune voisine.
- **Compte-rendu par Mr Fabien Bellenfant, Adjoint au Maire suite à la commission « Communication » réunie le 28 avril 2021 :**
 - révision du site Internet et de l'application Intramuros ;
 - prochain bulletin municipal.
- **Compte-rendu par Mme Marie Cheutin, Adjoint au Maire suite à la commission « cadre de vie » réunie le 6 mai 2021 :**
 - Organisation d'ateliers citoyens (nettoyage des églises, bibliothèque, ramarchage, décorations de Noël...) ;
 - Réflexion sur la reconversion de l'aire de basket-ball en terrain de boules (champ de foire) ;

- *Décoration de Noël.*
- *Fête de la Saint Jean : reportée en juin 2022 (prise en charge du feu d'artifice par la commune)*
- *Fête de fin d'été : 3 compagnies ont été retenues : les contrats vont être prochainement signés et envoyés.*
- *Gestion d'une personne en situation préoccupante : point sur la situation.*
- *Bibliothèque municipale : RAS.*
- *Autres points :*
 - *naissance de Jules Surmont fils de Sébastien et Virginie Surmont, Conseiller municipal : remise d'un cadeau ;*
 - *remerciement de Mr Patrice Laurent, Conseiller Municipal, pour les fleurs offertes par la commune suite au décès de Mme Liliane Laurent ;*
 - *question relative à l'utilisation d'une bicyclette par un agent communal sur le temps de travail ;*
 - *transfert à venir de la Poste en agence postale : qui préviendra officiellement les usagers ?*
 - *demande est faite de laisser ouvert le portillon du Prieuré, côté rue de Moulins, facilitant ainsi l'accès de manière sécurisée pour les piétons ;*
 - *empierrement du chemin « La terre ».*
- *Prochain Conseil Municipal : jeudi 17 juin 2021 à 18 heures 30.*

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 22 heures 20 minutes.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| N° | NOM | Prénom | Signature |
|----|------------|-------------|---------------------------------|
| 1 | VAVASSEUR | Maurice | |
| 2 | RAVENEL | Laurent | |
| 3 | CHEUTIN | Marie | |
| 4 | ETCHEBERRY | Pierre | |
| 5 | RALLIER | Marie-Paule | |
| 6 | BELLENFANT | Fabien | |
| 7 | TROTTE | Marcelle | Procuration à Roselyne ROUSTEL |
| 8 | HABERT | Pascal | Procuration à Jocelyne GOUSSET |
| 9 | GOUSSET | Jocelyne | |
| 10 | BRISON | Gilles | |
| 11 | ROUSTEL | Roselyne | |
| 12 | BOURGETON | Patrick | |
| 13 | BOLLÉE | Yves | |
| 14 | GALLET | Christine | |
| 15 | GANGNERY | Patricia | |
| 16 | YVARD | Véronique | |
| 17 | PIERRAT | Véronique | |
| 18 | SUPÉRA | Christelle | |
| 19 | LAURENT | Patrice | |
| 20 | CHARTIER | Christophe | Procuration à Marie Cheutin |
| 21 | ORANGE | Damien | Procuration à Maurice Vavasseur |
| 22 | SURMONT | Sébastien | |
| 23 | BERGER | Maryline | Absente excusée |